



Association intercommunale scolaire de l'Esplanade

Comité de Direction

Préavis N° 002/2010

Préavis du Comité de Direction pour les comptes 2009 de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En vertu du mandat qui lui a été confié, le dicastère des finances du Comité de Direction de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade, s'est réunie le 23 mars 2010 en la présence de Mme Murcier, boursière de la commune de Begnins et Mme Thomas nouvelle comptable pour l'AISE. Le dicastère des finances a contrôlé tous les comptes et remercie Mesdames Murcier et Thomas pour avoir répondu à toutes nos questions.

Liste des soldes de tous les comptes au 31.12.09

Le budget alloué se montait à CHF : 3'035'065.15 + 190'000.- complément pour les frais de transports selon le préavis n° 004/2009. La charge total des coûts pour l'exercice 2009 s'élève à CHF 3'090'672.10, alors que le revenu total est de CHF 6'219.20, nous enregistrons un montant de 3'084'452.90 à charge des communes.

Comité de Direction, compte 100.3003.001

La multiplication des séances, le travail important effectué dans tous les dicastères sur divers gros projets, tels que le remaniement des statuts, la révision de la convention Etat-Communes, la mise en place des statuts pour le conseil d'établissement, le projet de constructions version 1 et bien d'autres encore ont eu une nouvelle fois raison de nos pronostics en terme de budget.

Les frais de traitement du Comité de Direction ont dépassé de Frs. 6'865.-le montant estimé au budget 2009.

Le compte de charges se monte à CHF 34'865.- par rapport à un montant budgété de CHF 28'000.-.

Secrétaire et boursier, compte 100.3011

Nous enregistrons également un dépassement budgétaire pour le traitement de la secrétaire et du boursier de 89.43% sur un montant initial de CHF 7'000.-.

Ce dépassement est l'incidence directe de l'accroissement du nombre de séances du CODIR, ainsi que l'engagement d'une nouvelle comptable au 1^{er} novembre 2009, afin de reprendre au 1^{er} janvier 2010 la fonction de Madame Murcier.

Le dicastère des finances en profite pour remercier Mesdames Locatelli, Murcier et Thomas pour leur disponibilité ainsi que tout le travail accompli de manière professionnelle.

Assurance RC, compte 110.3186

En tant qu'association Intercommunale, nous avons dû contracter une assurance chose/RC. En effet jusqu'à la fin 2008, nous étions assurés par l'assurance de la commune de Begnins. Au 1^{er} janvier 2009, nous avons ouvert ce nouveau compte avec comme nouvelle charge annuelle un montant de CHF 5'185.50, somme pas budgétée.

Transport, compte 110.3188

Contrairement aux calculs prévisionnels, l'enclassement, la réduction d'abonnements, l'économie des courses spéciales réalisées avec notre deuxième minibus nous ont permis de réduire une partie des coûts, nous évitant ainsi de dépenser l'entier des CHF 190'000.- demandé en complément.

Le compte de charges s'élève à CHF 644'888.20 pour un montant budgété de CHF 740'000.- (550'000.- + 190'000.-).

Finance d'écolage, compte 220.3522 et 220.4520

Cette année encore, nous avons un nombre important de transfert d'élèves entre les différents établissements scolaires de Gland, Nyon et Genolier. Le coût de ces déplacements, se monte à CHF 34'860.-, de notre côté nous avons accueilli 2 élèves de Rolle au sein de notre établissement, pour un montant facturé de CHF 4'000.-.

Loyer des classes primaires, compte 350.3161.001

Nous pouvons constater un excédent de charges de CHF 4'767.20 représentant une différence de 0.6 %. En effet, au moment du budget il nous est très difficile de connaître avec exactitude les besoins de l'enclassement pour l'année suivante et donc cela influence directement les besoins en locaux en fonction de leur situation géographique. Pour la rentrée scolaire 2009-2010, nous avons dû notamment fermer des classes sur le bas et en ouvrir de nouvelles sur le haut, en passant par la mise en place de portakabins. Les plus et les moins donnent donc cette faible différence.

Loyer des classes secondaires, compte 350.3161.002

Nous voyons ici l'effet de la nouvelle hypothèque conclue en octobre 2008, dont le taux avait été estimé pour le budget 2009 à 3.5 % et finalement conclu avec un taux plus favorable à 2,79 % sur un montant d'emprunt de CHF 2'000'000.-

Entretien, achat matériel, compte 520.3116.013

Un important dépassement de 55.37% du montant budgété est expliqué par le fait que nous avons notamment dû aménager un bureau supplémentaire pour le nouveau doyen avec chaises, fauteuil, étagères, armoires et installation téléphonique. Autres dépenses : l'achat de matériel éducatif, d'une ponceuse excentrique et l'acquisition d'un fauteuil roulant pour l'infirmierie...

UAPE, compte 520.3131.001

Comme à l'accoutumée, le calcul se fait sur la capacité d'accueil maximale des repas de midi des UAPE de Bassins, Duillier, ainsi que de la cantine secondaire de Begnins. En 2009 nous comptabilisons 8'512 repas servis entre Bassins et Duillier, que l'AISE subventionne à raison de 2.- par repas, soit un montant total de CHF 17'024.-.

Concernant la cantine du secondaire située à Begnins, le personnel ainsi que la subvention des repas, (également à raison de 2.- par repas), s'élève à CHF 32'432.75.

Devoirs surveillés, compte 520.3131.002

L'offre en matière de devoirs surveillés est bien établie mais les coûts dépendent directement du nombre d'enfants inscrits. En effet nous adaptons le nombre de surveillantes selon la fréquentation des enfants. Ce chiffre fluctuera donc chaque année en fonction de la demande.

En conclusion, nous relevons, que les comptes 2009 sont très bien tenus, et sommes satisfaits de pouvoir vous les présenter avec un montant inférieur au budget de CHF 134'393.05.

Les acomptes versés par les communes étant calculés sur le budget 2009, la somme de CHF 134'393.05 sera restituée aux communes selon la clé de répartition habituelle.

Au vu de ce qui précède, le Comité de Direction demande au Conseil Intercommunal d'accepter les comptes 2009 de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade, et d'en donner décharge au Comité de Direction.

Le Comité de Direction remercie Mesdames Murcier et Thomas pour leur excellent travail.

Ainsi délibéré par le Comité de Direction dans sa séance du 29 mars 2010 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal.

Comité de Direction

Le Président :

D. Lohri

La Secrétaire :


Ch. Locatelli

Begnins, le 29 mars 2010